

SMIC : nouvelle augmentation du salaire minimum en janvier 2024, la 8e depuis janvier 2021

Dernière modification : 21 décembre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Sept hausses du SMIC du 1er janvier 2021 au 1er mai 2023 et une hausse cumulée de 13,5% sur la période. Au 1er janvier 2024, une nouvelle revalorisation du SMIC est prévue. Pour un temps plein, le SMIC brut va passer à 11,65 euros de l'heure, soit 1 766,92 euros par mois (+19,72 euros par mois).

Il s'agira d'une revalorisation moins forte que celle prévue par le groupe d'experts sur le SMIC qui a publié, le 28 novembre 2023, son [rapport 2023 sur le Salaire minimum interprofessionnel de croissance \(SMIC\)](#).

Le 1^{er} janvier 2024, le SMIC va augmenter de 1,13%, portant le [salaire minimum brut horaire à 11,65 euros](#). En net, le SMIC horaire augmente de 15,61 euros passant ainsi à 1 398,69 euros par mois (pour un temps plein). Le [décret de relèvement du SMIC](#) a été publié au *Journal officiel* du 21 décembre 2023.

Depuis le 31 décembre 2020, le SMIC aura ainsi augmenté de 14,8%.

Hausse du nombre de personnes au SMIC

Jamais le **nombre de personnes rémunérées au SMIC** n'a été aussi **élevé** qu'au 1^{er} janvier 2023 : 3,1 millions de salariés du secteur privé non agricole (17,3% des salariés). En 2021, ils n'étaient que 12% (14,4% en 2022).

Cette forte hausse du nombre de personnes payées au SMIC traduit une **faible mobilité salariale des travailleurs français**. Elle s'explique d'abord par un effet mécanique : la formule de revalorisation du SMIC donne une place importante à la prise en compte de [l'inflation](#), très forte depuis 2021. Peu de salaires hors SMIC ont augmenté de près de 15% sur trois ans.

Si la **hausse du SMIC est plus rapide que celle des minima de branche**, il en résulte un effet de tassement. Il est très fort avec l'actuelle hausse record du salaire minimum. Le nombre de branches avec des minima sous le SMIC augmente : avant la nouvelle hausse de janvier 2024, plus de 30 sur un total de 170 branches sont dans ce cas.

La hausse du nombre de personnes payées au SMIC se fait toutefois sur fond de bonne tenue du marché du travail : le taux de chômage est bas et le taux d'emploi (68,3% au troisième semestre 2023) est proche de son plus haut niveau depuis que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) le mesure (1975). Cette **vigueur de l'emploi** a permis à certaines **personnes**, parfois plus **éloignées du travail**, de **retrouver un emploi**.

Le SMIC, un instrument à réformer

Le **niveau du salaire minimum horaire en France** est l'**un des plus élevés parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**. Ses mécanismes de revalorisation sont très spécifiques. *"En cas d'alternance de surprises inflationnistes et désinflationnistes, ils peuvent susciter "mécaniquement" une dynamique de hausse du SMIC supérieure à celle des indices salariaux de référence"*, note le rapport du groupe d'experts. Depuis 2021, le SMIC a été revalorisé à sept reprises : trois ajustements usuels du 1^{er} janvier et quatre en cours d'année (revalorisations automatiques dues à la forte inflation).

Le groupe d'experts s'inquiète de l'affaiblissement de la négociation collective dans le domaine salarial. Les experts critiquent que les mécanismes de revalorisation automatique se substituent au rôle de la négociation collective. Ils soulignent également que les modalités d'indexation du SMIC mériteraient d'être amendées afin d'améliorer l'efficacité du marché du travail, notamment pour le travail peu qualifié. Le groupe réitère enfin sa proposition de trois types de réformes, déjà formulée en 2022.